



A l'attention de Jean-Noel VIDAL

Affaire suivie par MURIEL BACIN  
Tel : 06 30 09 78 17  
Mail : muriel.bacin@labanquepostale.fr

Le 02/09/2025

Objet : Proposition commerciale indicative – Prêt Vert

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en nous associant à la réalisation de votre projet.

Afin de répondre à vos besoins et objectifs exprimés, nous avons le plaisir de vous adresser une proposition de financement indicative à hauteur de 600 000,00 € dont vous trouverez ci-dessous les principales caractéristiques.

Cette proposition commerciale ne constitue en aucun cas un engagement ferme et définitif de La Banque Postale, qui reste notamment soumis à un examen préalable favorable de votre dossier et de la documentation contractuelle et à l'accord de notre Comité National des Risques et des Contreparties.

Cette proposition de financement s'inscrit dans la démarche entreprise par La Banque Postale visant à promouvoir les investissements favorisant la transition écologique et présentant un impact positif pour l'environnement. A ce titre, les Prêts Verts bénéficient d'une bonification de leur taux d'intérêt.

Dans ce cadre, vous trouverez, jointe à la présente proposition, l'Annexe d'information au Prêt Vert listant les domaines d'investissements éligibles au Prêt Vert.

- Emprunteur : SEBA 15 (SIREN 382 678 738)
- Score Gissler : 1A
- Objet du financement : De 2 centrales photovoltaïques
- Montant du financement : 600 000,00 €
- Durée du financement : 17 ans
  
- Période de mobilisation : 24 mois
  - o Date de début : 02/12/2025
  - o Date de fin : 15/12/2027
  - o Taux : Livret A préfixé + 0.9% l'an
  - o Base de calcul des intérêts : Exact/365
  - o Commission de non-utilisation : 0,20% l'an
  - o Périodicité des échéances : Mensuelle
  - o Amortissement : Aucun



- Période d'amortissement :
  - o Amortissement : 15 ans
  - o Taux : Livret A préfixé + 0.9% l'an
  - o Base de calcul des intérêts : 30/360
  - o Profil d'amortissement : Amortissement constant
  - o Périodicité des échéances : Trimestrielle
  
- Remboursement anticipé total ou partiel possible à l'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive au taux de 0,50%
- Option de passage à taux fixe : Oui, possible à partir de la 3<sup>e</sup> année d'amortissement et pour la durée résiduelle du prêt, moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû.
- Commission d'engagement : 0.05%
- Déblocage : **En une ou plusieurs fois sur le compte de versement détenu auprès de LBP**
- Garanties : 50 % Garantie Collectivité locale : CABA

Les conditions présentées ci-dessus sont valables 14 jours à compter de la date d'émission du présent document. En conséquence, à défaut de retour signé de votre part pendant ce délai, la présente proposition deviendra nulle et non avenue sauf accord express et écrit de notre part.

La Banque Postale reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de cette proposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Conditions et tarifs des prestations financées :

<https://www.labanquepostale.fr/acteurs-economiques/footer/tarifs.html>

## Informations importantes

---

- Le présent document est établi dans un but d'information et de discussion, il ne constitue pas une offre définitive de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de conclure le ou les crédits qui y sont décrits.
- Le présent document est établi en fonction des informations que le client nous a communiquées et des besoins et des objectifs qu'il a exprimés.
- Les informations contenues dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et n'ont aucune valeur contractuelle ou engageante pour La Banque Postale. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. En particulier, les chiffres, simulations et autres renseignements financiers figurant dans ce document :
  - ne peuvent être considérés comme engageants ni être interprétés comme une promesse ou une garantie quant au futur ni comme un indicateur fiable du taux d'intérêt réel applicable ; et
  - reposent sur des données qui peuvent provenir de sources externes que La Banque Postale considère comme fiables mais que La Banque Postale n'a pas vérifiées de manière indépendante. En conséquence, La Banque Postale n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité de ces données.
- Ce document donne les informations utiles à l'appréciation du ou des crédits qui y sont décrits, toutefois, s'il estime avoir besoin d'autres informations, le client doit solliciter son correspondant commercial au sein de La Banque Postale. La Banque Postale agissant en sa seule qualité d'établissement prêteur, il relève ainsi de la seule responsabilité du client d'analyser, d'apprécier et d'évaluer les caractéristiques du ou des crédits présentés, de recueillir tous avis nécessaires de la part de ses conseils juridiques, fiscaux, comptables et financiers s'agissant de l'opportunité de conclure ce ou ces crédits et, le cas échéant, de leur adéquation avec les objectifs et contraintes de son statut juridique et de sa situation financière.
- Sous réserve du respect des obligations légales et réglementaires, La Banque Postale ne peut être tenue responsable des conséquences financières, juridiques, comptables ou de quelque nature que ce soit résultant de la conclusion de l'opération ou des opérations décrites dans ce document.
- Il est rappelé que tout crédit comporte un risque de taux sur sa durée. La Banque Postale attire l'attention du client sur le fait que les taux révisables ne sont pas plafonnés à la hausse et sont soumis à l'évolution du contexte économique et financier. Il revient donc au client d'apprécier sa capacité budgétaire à supporter une augmentation du taux révisable.
- Le refinancement ou le remboursement anticipé du ou des crédits proposés peuvent, le cas échéant, présenter un coût pour le client (les modalités de remboursement anticipé sont notamment précisées dans la documentation contractuelle).
- Par ailleurs, si une indemnité de remboursement anticipé actuarielle ou sur cotation de marché (tels que ces termes seront précisés dans la documentation contractuelle) est envisagée au titre du crédit proposé, l'attention du client est appelée sur le fait que :
  - jusqu'à la maturité d'un crédit, la valorisation de l'indemnité de remboursement anticipé peut fluctuer significativement en raison de l'évolution des marchés ; et
  - le montant de cette valorisation n'est pas plafonné.
- La Banque Postale ne saurait être tenue responsable de ce coût et de l'impossibilité qui pourrait en découler d'effectuer un remboursement anticipé ou un refinancement du crédit.
- Dans le cas où le client souhaiterait conclure des contrats de couverture du taux d'intérêt du crédit proposé ou effectuer tout autre arbitrage concernant ce taux d'intérêt ou certaines composantes de ce taux via un instrument financier, La Banque Postale attire l'attention du client sur les risques financiers qui peuvent découler de ce type de transactions financières et des difficultés, voire de l'impossibilité qui pourraient en résulter quant à un éventuel refinancement ou remboursement anticipé du crédit. La Banque Postale ne saurait donc être tenue responsable de toute situation dommageable causée par la conclusion d'opérations sur instruments financiers.
- Si un contrat de crédit devait être effectivement conclu entre La Banque Postale et le client suite à des discussions engagées du fait du présent document, seuls les termes et conditions de la documentation contractuelle conclue seront opposables aux parties. A toutes fins utiles, nous rappelons au client que tout engagement relatif à un crédit devra (i) être soumis préalablement à sa signature, à l'organe délibérant compétent pour approbation, (ii) le cas échéant, faire l'objet des décisions ou autorisations nécessaires en application de la loi et de la réglementation et (iii) être signé par une personne habilitée à cet effet par le client, faire l'objet (iv) d'une production par le client d'une documentation qui soit satisfaisante pour les deux parties et (v) de la réalisation préalable par le client de toutes les conditions suspensives et de la constitution des garanties demandées.
- Le présent document est strictement confidentiel et est destiné aux seules entités qui en sont destinataires. Il ne peut être reproduit, utilisé, diffusé ou divulgué, en tout ou partie, à des tiers. Si vous n'êtes pas le client, nous vous remercions de prendre contact avec l'expéditeur et de détruire les présentes.



## Déclarations de l'Emprunteur

---

L'Emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2025-03 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

### Proposition valable jusqu'au 16 septembre 2025

---

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par e-mail au plus tard le 16/09/2025 cette proposition en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat et en complétant les informations du représentant légal. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du contrat sous réserve de l'accord de notre Comité National des Risques

A ..... , le ..... / ..... / .....

Signature et cachet

Représentant légal :

Prénom : .....

Nom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Le représentant légal est la personne légalement désignée en vue d'agir au nom et pour le compte de la personne morale qu'il représente : Maire (commune) ou Président (autre collectivité locale) ou Directeur d'établissement (établissement public de santé).

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier et sous réserve de l'accord de notre Comité National des Risques, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt, constitué de ses conditions particulières et des conditions générales en vigueur au moment de l'émission du contrat de prêt. Ce contrat comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

## ANNEXE D'INFORMATION AU PRÊT VERT

---

Vous avez marqué votre intérêt pour l'offre de Prêt Vert de la Banque Postale et nous vous en remercions.

Les Prêts Verts de La Banque Postale bénéficient d'un taux d'intérêt bonifié. Ils accompagnent les projets liés aux domaines d'investissements suivants (liste non exhaustive) :

- **Energies renouvelables** (production d'électricité, cogénération de chaleur/froid et d'électricité ou production de chaleur/froid à partir d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur ou de froid, stockage d'hydrogène ou d'électricité) ;
- **Gestion de l'eau et valorisation des déchets** (construction, extension et exploitation de réseaux de captage/collecte et de traitement d'eau potable/d'eaux usées ainsi que le renouvellement de ces réseaux, méthanisation des biodéchets ou des boues d'épurations, compostage des biodéchets, valorisation de matières et la collecte/transport de déchets non-dangereux triés à la source) ;
- **Mobilité douce et transports propres** (véhicules individuels zéro émissions ou hybrides rechargeables, transports collectifs de passagers et de fret bas carbone ainsi que les infrastructures/équipements zéro émissions directes ex : bornes de recharges, stations de flotte en autopartage ainsi que leurs véhicules) ;
- **Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain** (construction et acquisition de bâtiments à très basse énergie, rénovation globale de bâtiments ou mesures de rénovation individuelles, pour l'optimisation de l'efficacité énergétique du bâtiment ou la production d'énergie) ;
- **Industrie Manufacturière** (fabrication de composants, produits ou machines liées aux énergies renouvelables, fabrication d'équipements performants pour la construction de bâtiments, fabrication/réparation/adaptation de véhicules à faible intensité carbone, fabrication de ciment/clinker et production d'hydrogène bas carbone).

*Nous vous invitons à vérifier attentivement avec votre interlocuteur La Banque Postale que votre projet fait partie d'une des catégories ci-dessus et respecte les éventuels seuils ou critères d'éligibilité.*

La communication de l'Annexe Verte pertinente dûment complétée, justifiant de l'impact positif du projet sur l'environnement, est une condition à l'entrée en vigueur du Prêt Vert. L'intégralité de cette documentation devra impérativement nous être retournée avec les conditions particulières du prêt, signées par votre représentant légal ou son délégué.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Prêt Vert perdra sa bonification et que son taux (ou sa marge) sera majoré de 0,10 % dans les hypothèses suivantes : (i) La Banque Postale ne dispose pas de l'ensemble des indicateurs requis par l'Annexe Verte, (ii) le crédit est affecté à des projets non-éligibles au Prêt Vert, (iii) les indicateurs fournis sont erronés ou un événement vient remettre en cause toute information que vous avez fournie au titre de l'Annexe Verte.